

Conseil municipal : les époux Bembom citoyens d'honneur

À l'ordre du jour de sa dernière séance, le conseil municipal de Cuges avait décidé de nommer au rang de citoyens d'honneur de la commune Mathijs et Maria Bembom, les propriétaires du parc d'attractions OK Corral. Une occasion de souligner l'importance pour Cuges-les-Pins de ce parc de loisirs qui vient de fêter cette année ses 50 ans d'existence.

Cette délibération a été saluée par tous, à l'exception de l'élus dissident André Lambert qui, s'il a reconnu que la commune doit beaucoup au couple et à son entreprise, a aussi exprimé des re-



Maria et Mathijs Bembom ont été nommés citoyens d'honneur de la commune par le conseil municipal. Un apéritif était servi à l'issue de la séance pour cette occasion.

/ PHOTO FR.G.

Le projet d'extension de l'école Molina était au cœur des débats entre les élus...

grets : "Le parc vient de fêter cinquante années passées sans raccordement au réseau d'eau public, de cette chère eau que la commune ne partage pas plus avec OK Corral qu'avec plusieurs de ses quartiers... Le parc d'OK Corral ne doit pas grand-chose, sinon rien, à la commune de Cuges-les-Pins", a-t-il souligné, refusant de prendre part au vote.

Par ailleurs, les élus se sont prononcés sur une décision modificative du budget primitif, pour prendre en compte l'obtention d'une subvention de 835 000 € pour le financement du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux. "Je me suis trompé, a reconnu l'élus d'opposition Antoine Di Ciaccio, je n'aurais jamais pensé que la préfecture financerait la totalité. En ce qui concerne l'école, j'aimerais bien m'être trompé aussi..."

"Cela prouve que nous avons bien fait de demander cette subvention", a souligné l'adjointe aux finances France Leroy. Le maire, quant à lui, a souligné qu'il n'avait pas encore de réponse pour l'école parce que "les dossiers pouvaient être déposés jusqu'au 30 juin".

Quant à des délibérations sur le personnel communal, mise en place de temps partiel et création de poste, Antoine Di Ciaccio a regretté que le comité technique paritaire (CTP) ne se

soit pas réuni au préalable, comme le veut la loi : "Pour la délibération 12, soit celle concernant les créations de postes, cet avis est obligatoire, a-t-il précisé, il faut donc la retirer..."

La majorité a justifié la situation par "un problème de calendrier", et Bernard Destrost a regretté que le retrait de la délibération allait "retarder la promotion d'un agent et le recrutement d'un policier municipal..." "Si c'était si urgent, a rétorqué l'élus d'opposition Fabienne Barthele-

Le point sur les gens du voyage

En début de séance, le maire a fait un point sur la situation depuis l'arrivée des gens du voyage dans la commune, soulignant qu'à cette heure, et malgré les procédures engagées (plaintes des propriétaires, arrêté municipal...), ils n'étaient toujours pas partis.

"La solution serait tout simplement de construire des aires d'accueil", soulignait André Lambert, qui a indiqué avoir écrit au préfet et au président de la Métropole pour leur proposer un projet d'aire du côté du col de l'Ange.

my, il fallait convoquer le CTP dans les temps..."

Une délibération concernait ensuite l'extension du groupe scolaire Jean-Claude Molina, et la rénovation légère du bâtiment existant. Il s'agissait aussi de signer le contrat de mandat à la SPL Façonéo, aménageur public du Pays d'Aubagne et de l'Étoile pour la maîtrise d'ouvrage du projet. "Un projet en plusieurs étapes", a expliqué Gérard Rossi, adjoint délégué à l'urbanisme, chiffré à 4,3 M€ et destiné "à regrouper l'ensemble des classes élémentaires de la commune aujourd'hui sur deux sites".

Antoine Di Ciaccio a dans un premier temps relevé que les chiffres, d'une délibération à l'autre, concernant ce projet, ont souvent changé : "Il y a vraiment de quoi s'y perdre...", pointait-il. Il s'est par ailleurs indigné du montant des honoraires demandés par Façonéo à la commune pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage : "435 000 € d'AMO, c'est du jamais vu!", a-t-il lancé. "C'est honteux, d'autant que la commune est un des membres fondateurs de Façonéo..."

L'élus d'opposition a également rappelé qu'il avait demandé à plusieurs reprises un "plan de financement de ce projet", et ne l'avait toujours pas obtenu, émettant des doutes sur sa faisabilité : "Le Conseil départemental finance les travaux, pas les étu-

des... Attention aux 700 000 € d'études engagés! Même si l'État donne 1 M€, il va quand même falloir en trouver 4... Comment allez-vous faire?"

Concernant le montant des honoraires, Gérard Rossi a répondu qu'il ne s'agissait là que d'une enveloppe prévisionnelle : "On ne va pas faire le chèque tout de suite." Ajoutant : "Il faut la faire cette école, et vite, ça, c'est une certitude."

De son côté, Bernard Destrost a conclu qu'un travail est en cours pour voir "quels bénéfices retirer de l'école Chouquet".

En fin de conseil, Gérald Fasolino et son groupe ont souhaité revenir sur les écrits des élus de la majorité dans le dernier exemplaire de Cuges au cœur : "Nous souhaitons connaître la liste des élus qui se sont déclarés membres du groupe 'Avec vous changeons Cuges' et la liste des signataires de cette tribune libre. Nous souhaitons également connaître avec précision, au regard des éléments portés dans cette tribune, les illégalités commises et leurs responsables, faute de quoi elle deviendrait calomnieuse et relevant de la diffamation publique. Cela permettra à la majorité d'exprimer clairement des accusations." Le maire s'est engagé à "répondre par écrit dans les trois jours".

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr